

# **PEACE INSTITUTE**

## **OBSERVATIONS**

### **I. LE DOCUMENT EN GENERAL**

Il est bien élaboré selon le canevas classique des projets.

### **II. REMARQUES**

#### **1. LA FICHE DU PROJET**

Il est stipulé que l'agence d'exécution du Projet est l'UNESCO et la contre partie gouvernementale, le MIJESCAFOP.

\*L'agence d'exécution d'un tel projet ne peut être que le MIJESCAFOP comme institution gouvernementale. L'UNESCO doit être, avec le PNUD, une agence de FINANCEMENT ou alors une AGENCE COOPERANTE.

Les signataires du document de Projet doivent être :

- a) Le MINICOFIN pour le Gouvernement
- b) PNUD / UNESCO pour le FINANCEMENT  
ou alors le PNUD seulement et l'UNESCO figurera sous la rubrique:  
AGENCES COOPERANTES.
- c) Le MIJESCAFOP pour l'Exécution.

#### **2. GENESE DU PROJET**

Le présent Projet n'est pas une invention de l'UNESCO. En effet, à la fin de l'année 1994, un projet intitulé « CENTRE D'EDUCATION POUR LA PAIX ET LA DEMOCRATIE » a été élaboré au MINESUPRES ( par moi - même ) et soumis à différents bailleurs de fonds dont l'UNESCO. C'est dans ce cadre que des projets modulaires préalables de ce macro projet ont été mis sur pied :

a) **Projet Education à la Paix** Financé par l'UNICEF

Des experts de l'IRST ont travaillé conjointement avec la Division « Promotion des Arts et de l'Ecrit » et ils ont élaboré un manuel de Kinyarwanda avec des textes véhiculant des méthodes de non violence, de tolérance et de résolution de conflits. Des séminaires de formation ont été organisés à l'intention des animateurs pédagogiques issus de tous les arrondissements scolaires et un expert de l'UNICEF est venu de NEW YORK pour dispenser des enseignements relatifs à la « résolution pacifique des conflits ».

b) **Projet Programme de Communication et d'Education Civiques pour la Réhabilitation de la Confiance et la Réconciliation Nationale, financé par le PNUD.**

Le Projet, par la méthode participative, a organisé des séminaires, des consultations à tous les échelons de l'Administration et a pu rassembler les idées des Banyarwanda sur la Paix et la Réconciliation. Beaucoup de rapports et un syllabus sont là, qui relatent les résultats du travail.

c) **Un Séminaire National sur la Tolérance a été tenu et la rapport produit.**

\* Toutes les initiatives préparaient l'institution du Centre susmentionné dont les objectifs sont exactement les mêmes que ceux de l'**Institut de Paix**. Que l'UNESCO ait retravaillé le Projet et manifesté le désir de le financer est une idée MAGNIFIQUE. Mais, certaines activités que l'ORGANISATION prône ont été déjà réalisées : il conviendrait donc de revoir tous ses objectifs et les activités y afférentes pour trier celles à **entreprendre** et d'autres à **poursuivre** et ceci pour éviter **les doubles emplois**, la **dispersion des énergies**, voire même **le manque de suivi** et, partant, **les éternels retours en arrière**.

### **III. PROPOSITIONS :**

- L'Institut doit être construit
- Le centre de recherche est indispensable. Idem pour le centre culturel, la bibliothèque nationale, le centre de documentation, le centre d'archives, l'imprimerie et le laboratoire de langues sous régionales...

**N.B.** Le laboratoire travaillerait en étroite collaboration avec la branche linguistique de l'Académie Rwandaise de Culture.

- Les domaines de recherche proposés sont pertinents.
- Les bourses programmées sont nécessaires.

TOUTEFOIS, la rubrique FORMATIONS ET SENSIBILISATIONS pourrait être revue. ( cfr. p. 27 du Document )

\* Le Projet « CIVIC EDUCATION » est très avancé dans la matière. Il le serait davantage s'il avait eu le financement de la 2<sup>e</sup> phase.

### **IV. CONCLUSIONS :**

L'initiation à une culture de la Paix est un processus long et délicat. La campagne y relative est cyclique : les apports nouveaux apparaissent sans cesse au fil des formations.

Quand nous considérons le calendrier des activités du présent projet, nous attendons 2 ans pour avoir les premiers éléments à transmettre aux populations. Il serait donc souhaitable, pour le Projet, d'encourager les activités des programmes déjà existants et exploiter leurs recettes dans ses recherches.

Le Projet parle « d'émergence des idées de démocratie et de bonne gouvernance **adaptées au contexte rwandais**. ( page 5 du Draft ). Je voudrais y revenir. Seuls les Banyarwanda sont habilités à conduire le processus. Les étrangers peuvent nous assister techniquement et financièrement mais il existe des valeurs intrinsèques de l'âme du Munyarwanda qui leur échappent. Nous avons par ailleurs des conceptions contradictoires quant aux mécanismes d'éradication de la culture de l'impunité : nous sommes pour la peine capitale; ils font la campagne acharnée de son abolition. Ceci pour dire que nous pourrions ensemble « recenser les facteurs et variables sources de conflits potentiels » mais jamais en dégager harmonieusement les éléments de prévention et de maîtrise.

A la page 7 du Draft ( dernière phrase du 1er § ), il est dit : « c'est ainsi que seront prises en compte, les réponses actuelles du gouvernement et de la société civile pour atteindre l'objectif général de l'étude ».

**Déduction** : Au lieu de refaire ce que le gouvernement a déjà fait ( voir Projet CIVIC EDUCATION ), la Maison de la Paix pourrait partir des résultats de ses travaux, exploiter les idées de la population qui lui parviendront sans cesse et les affiner par le truchement d'une recherche scientifiquement menée.

## **ADDENDUM**

A. Certains points ne sont pas encore clairs dans le Projet :

1) Le statut du CENTRE vis - à - vis de l'UNESCO.

- organe qui fait partie de l'UNESCO ( légalement ) ?
- organe qui ne fait pas partie de l'UNESCO ?

La même remarque a été faite par John Donaldson dans sa lettre La / JD/ 98/ 1202 du 10/ 7/ 1998 (N° 2 et 3) (Madame Moundo a eu la copie de la lettre). Au n° 4 de la même lettre, les questions posées sont d'une pertinence notable. Comme le document en annexe de la lettre explique de long en large les différentes implications de l'UNESCO dans les centres institués sous ses auspices, il nous faut savoir dans quelle catégorie de centre se situe **la Maison de la Paix** afin que nous puissions nous prononcer sur les accords. Il faudrait aussi préciser la part et le rôle de NEWICH PARK INITIATIVE qui est apparu comme partenaire intéressé et intéressant lors du séminaire tenu à Windsor Umubano Hotel et qui ne figure nulle part dans le document du Projet.

2) A la page 9 du Document ( pas le Draft ), rubrique IV, 1 il est question d'une équipe tripartite : GOUVERNEMENT, PNUD/ UNESCO, AUTRES BAILLEURS.

**Remarque** : Le PNUD n'est pas séparé de l'UNESCO comme dans la fiche du Projet et l'on ne voit pas la place du MIJESCAFOP, ce qui prête à confusion.

\* Tant d'imprécisions connotent une fuite en avant dans la présentation du document.

**B. Parties devant être revues.**

1) L'approche historique proposée est essentiellement EVENEMENTIELLE.

\* il faudrait plutôt esquisser un bref aperçu de l'histoire SOCIALE du Rwanda. C'est celle - ci qui fournira des éléments de réponses à la question posée.

2) A la page 3 du Document ( vers le bas de la page )

Dire que les « préfectures » Kigali, Nyanza, Butare et Kibuye ont connu des pertes moindres, c'est oublier que le BUFUNDU faisait partie du territoire d'Astrida. Or il a battu le record avec les porte - flambeau comme Monsieur Rwasibo Jean Baptiste et le Père de Vinck.

3) A la page 23 du Document.

Le document parle de la mise en place des « mécanismes de défense » qui se sont exprimés souvent de manière abrupte par « je tue avant d'être tué »

\* C'était plutôt des mécanismes d'ATTAQUE et il ne faut pas ignorer que les victimes n'ont jamais menacé leurs bourreaux.

Ce sont là quelques exemples qui montrent que l'approche nécessite d'être revue.

V. **QUELQUES REMARQUES SUPPLEMENTAIRES**  
(sur le plan d'architecture).

- Le programme est excessif.
- Le coût de la construction est estimatif (il y a absence de notes de calcul). Bien qu'exorbitant, il est sous - estimé ( pas de budgétisation de l'entretien et l'équipement ).
- Le programme architectural devrait être établi suivant une approche modulaire ( par phases ). L'urgence serait la grande salle de 1500 personnes au moins et un certain nombre de petites salles dont le nombre est à déterminer. La salle de conférences et l'aménagement d'un grand parking revêtent aussi un caractère urgent. Il en est de même pour la construction de quelques bureaux dont le nombre est aussi à déterminer en fonction du budget qui aura été disponibilisé.
- Dans l'attente de la fin des travaux urgents, les concernés mobiliseront d'autres fonds et le Centre profitera des infrastructures à la disposition du MIJESCAFOP ( centre national d'archives, bibliothèque nationale, musée national ... ).
- Certains travaux attendront fatalement la sous régionalisation - voire la régionalisation - du Centre, ce sans quoi toutes les propositions seront sujettes au changement.

Fait à Kigali, le 20/ 12/ 1998.

**Bernardin RUTAZIBWA.**



Coordinateur National du Projet « Programme de  
Communication et d'Education Civiques pour la  
Réhabilitation de la Confiance et la Réconciliation Nationale »



31 C/44 Corr.  
27 août 2001  
Original français

Point 8.3 de l'ordre du jour provisoire

**PROJET DE DECLARATION DE L'UNESCO  
SUR LA DIVERSITE CULTURELLE**

**CORRIGENDUM**

Page de couverture, dernière ligne

**Décision requise :** remplacer paragraphe 18 par paragraphe 13

Page 3

**II. RESOLUTION PROPOSEE POUR L'ADOPTION DE LA DECLARATION  
DE L'UNESCO SUR LA DIVERSITE CULTURELLE, ACCOMPAGNEE  
DES LIGNES ESSENTIELLES D'UN PLAN D'ACTION**

Remplacer paragraphe 18 par paragraphe 13.

